



snica.fo@gmail.com
www.snica-fo.org
0145310732
46 rue des petites
écuries, 75010 PARIS



INSPECTEURS ET DÉLÉGUÉS - PERMIS DE CONDUIRE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Paris, le 06 juillet 2026

Monsieur Etienne Stoskopf
Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Référence : SG/0326

Objet : Aménagements fortes chaleurs

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous saisis à nouveau en prévision des nouvelles fortes chaleurs annoncées. En l'absence de réponse à mon précédent courriel du 24 juin, je souhaite réitérer ma demande concernant les conditions de travail des IPCSR lors des épisodes de fortes chaleurs.

Le dernier épisode caniculaire ne remonte qu'à quelques jours et les inquiétudes des IPCSR demeurent entières quant à la prise en compte effective de leurs conditions de travail.

Je souhaite attirer votre attention sur ces agents dont les missions présentent des aspects tout à fait spécifiques et qui nécessitent, à ce titre, des mesures adaptées. Il ne s'agit pas d'établir une comparaison avec d'autres corps, mais bien de prendre la pleine mesure des contraintes particulières auxquelles les IPCSR sont exposés dans l'exercice de leurs missions.

La difficulté majeure pour eux, lors des épisodes de fortes chaleurs, est qu'ils ne peuvent pas multiplier les pauses comme cela est recommandé pour l'ensemble des agents. Et pour cause : ils ont rendez-vous toutes les 30 minutes avec le candidat suivant.

Maintenir des plannings d'examens inchangés alors que, dans de nombreux services, l'activité est adaptée pour tenir compte des risques liés à la chaleur, revient à exposer inutilement les IPCSR à une dégradation de leurs conditions de travail, de leur santé et à des risques pour la sécurité routière. Les tâches des IPCSR ne sont pas adaptables : elles sont définies par les procédures et s'imposent à eux.

Nous vous demandons donc de prendre les mesures nécessaires afin que les IPCSR puissent bénéficier de temps de récupération effectifs et réguliers lors de ces épisodes météorologiques exceptionnels.



C'était tout le sens des propositions que nous vous avons adressées le 24 juin dernier. Je me permets d'en rappeler quelques-unes :

- faire reporter deux examens le matin et deux examens l'après-midi dans les départements placés en vigilance orange ;
- faire reporter un examen le matin et un examen l'après-midi dans les départements placés en vigilance jaune.

Il nous semble également que, dans la perspective d'éventuelles vigilances rouges, des consignes pourraient être données aux bureaux de l'Éducation routière afin d'organiser des réunions techniques ou de confier des travaux administratifs lorsque la température des locaux le permet.

Le cas échéant, et en fonction des situations locales, les préfetures pourraient également être invitées à prendre toute mesure complémentaire permettant de préserver la santé des agents, y compris le placement en ASA lorsque les conditions l'exigent.

Compte tenu des prévisions météorologiques annoncées dans les prochains jours, mais aussi des inévitables incertitudes durant la période estivale, nous appelons l'Administration à prendre sans délai les mesures de prévention nécessaires afin de garantir la protection effective des IPCSR.

Je reste naturellement disponible pour tout échange que vous jugeriez utile sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Signé

Philippe Destarkeet
Secrétaire général

Copies : Estelle BALIT, DISR
Juliette BOSSART-TRIGNAT, DRH

